

MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON
Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.



LES ANNONCES
SONT REÇUES
Chez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.
ÉTRANGER
Un an... 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

Il nous semble qu'on s'occupe beaucoup trop de messieurs d'Orléans depuis quelques jours.

Une semaine entière employée uniquement à savoir s'ils siégeront ou s'ils ne siégeront pas, quatre ou cinq discours prononcés à cette occasion, et cent cinquante articles de journaux brochant sur le tout, voilà bien du bruit pour une mince affaire.

Un faux serment de plus ou de moins, ça ne compte guère dans la vie d'un prétendant, et si, pour une semblable vétille, le duc d'Aumale et le prince de Joinville absorbent à ce point le temps de l'Assemblée, on se demande avec inquiétude ce qu'il en restera pour les dix millions de citoyens français qui n'appartiennent pas à cette famille encombrante et ne violent pas aussi solennellement leur parole d'honneur.

Donc, les princes d'Orléans siègent à l'Assemblée; — et puis après?

Le plafond s'est-il effondré?

M. Grévy a-t-il été changé en statue de sel, comme la femme de Loth?

M. Ordinaire est-il devenu convenable, le baron Chaurand moins irascible, M. Dahirel mieux élevé, et M. Lucien Brun a-t-il changé de sexe?

Pas le moins du monde: les princes d'Orléans sont allés s'asseoir à leur banc sans provoquer aucun de ces bouleversements: rien n'est changé dans l'harmonie de l'univers, il n'y a que deux députés de plus à l'Assemblée de Versailles, — ce qui prouve que depuis trois semaines on aurait dû commencer par où l'on vient

de finir.

Si la maladresse n'était pas le système à l'ordre du jour dans les Conseils du gouvernement, on comprendrait vite que le plus sûr moyen de couler bas un prétendant est de témoigner à son endroit une indifférence très distinguée.

Rien ne donne de l'importance aux gens comme d'en faire des personnages redoutables et excessivement dangereux.

— Vous voulez siéger, aurait dû dire dès les premiers jours Mlle Dosne aux princes d'Orléans, — eh! mon Dieu! siégez! Qu'est-ce que ça me fait que vous siégiez et qu'importe à la France?

Les princes d'Orléans eussent remporté leur béjaune, et nous aurions évité cette lamentable comédie d'intrigues parlementaires qui n'aboutissent qu'à des prodigalités aussi inutiles que ridicules de temps et de salive, pour des messieurs qui n'en valent pas la peine.

Il serait temps d'en finir, en effet, avec cette lignée rapace qui n'a jamais vu dans la France qu'un prétexte à listes civiles, à dotations et à pièces de cent sous.

Que veulent les d'Orléans?

Reconstituer la monarchie de Juillet, cela n'est pas douteux; et lorsque les innombrables descendants de Louis-Philippe déclareraient rentrer en France comme *simples citoyens*, les badauds seuls ont pu croire à la sincérité de cette déclaration, qui est le cliché inévitable qu'on retrouve dans la bouche des prétendants de tout habit et de tout poil.

Or, que représentent les d'Orléans pour prétendre au trône de France?

Quels services rendus, quelles traditions glorieuses apportent-ils à l'appui de leurs prétentions?

Le comte de Chambord peut invoquer

l'habileté d'Henri IV, la grandeur de Louis XIV et les infortunes de Louis XVI.

Mais les d'Orléans? Ont-ils le droit seulement de nous parler au nom de leurs aïeux?

Leur est-il permis de faire défiler devant nos yeux les portraits de leurs ancêtres?

Lequel nous présenteraient-ils sans rougir?

Est-ce Gaston d'Orléans, le conspirateur imbécile de la Fronde, servant de jouet inconscient, de plastron et de mannequin aux intrigues de cour et d'anti-chambre?

Est-ce le régent Philippe d'Orléans, l'homme du cardinal Dubois et de la Parabère, dont la débauche allait jusqu'à l'inceste?

Est-ce Philippe-Egalité, qui, en votant la mort de Louis XVI, provoqua un murmure de stupeur et d'indignation parmi les spectateurs de cette lugubre scène, qui pourtant n'étaient pas tendres?

Non, voyez vous, l'orléanisme ne représente, n'a jamais représenté et ne représentera jamais que la politique d'intérêt, d'égoïsme et d'argent.

Sous Louis-Philippe, ceux-là seuls étaient considérés comme dignes d'exercer leurs droits politiques qui payaient deux cents francs d'impôts, et nous nous rappelons encore l'histoire plaisante de ce monsieur auquel il manquait trente-quatre sous pour être électeur.

Instruit, intelligent, sensé, patriote, il avait tout pour lui, — sauf trente-quatre sous!

Il suffit d'un trait semblable pour caractériser un système auquel Guizot avait donné pour devise: *Enrichissez-vous*;

Devise que la famille n'a pas oubliée, puis que son premier soin, en rentrant en

France, a été de tendre la main et de demander de l'argent, — alors que les Prussiens ont leurs fourgons à la porte du ministère des finances, alors que des milliers de pauvres diables attendent qu'on relève leurs toits effondrés et qu'on reconstruise leurs maisons en ruines.

Deux régimes seuls sont admissibles en France: la monarchie légitime ou la république.

Aujourd'hui, ceci a tué cela. La monarchie légitime est décapitée, le comte de Chambord s'est enseveli, volontairement peut-être, dans son drapeau blanc légendaire, et si l'esprit de parti n'a pas complètement éteint chez les monarchistes purs le patriotisme et le bon sens, — ils n'ont désormais qu'une chose à faire, qu'une politique à suivre: s'unir aux républicains contre l'orléanisme, qui est le règne de la cupidité, et contre le bonapartisme, qui est le règne de la gradinerie.

Jacques BARBIER.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION

Il manque plusieurs choses au projet de loi de M. Jules Simon sur l'instruction publique. D'abord, ce petit article:

« L'instruction primaire est gratuite. »

Le principe de la gratuité n'a jamais fait pour les gens sensés l'objet de la moindre difficulté. Tout le monde était d'accord là-dessus, et si quelque chose était contesté dans l'instruction gratuite et obligatoire, — c'était l'obligation et non la gratuité.

Comment se fait-il qu'admettant l'instruction obligatoire, et établissant même comme sanction une série de pénalités progressives, — le projet de loi commette cette singulière omission de la gratuité;

ment morales sont celles où une mère ne peut pas conduire un capitaine de dragons; qu'en un mot, si la nation française veut réellement se régénérer et revenir aux vertus antiques, elle n'a qu'un seul moyen, c'est d'assister indéfiniment aux représentations des œuvres de M. Alexandre Dumas fils.

Cours de politique

Professeur: M. Thiers.

Il était difficile de choisir pour ce cours important un professeur plus illustre que le président actuel de la République française.

Mêlé, depuis quarante ans, à tous les événements qui ont bouleversé la France et l'Europe, connaissant à fonds les coulisses du théâtre politique, ses trappes, fausses trappes, dégagements et troisième dessous; au courant de tous les trucs, de tous les jeux de scène, de tous les changements à vue; ayant éprouvé la solidité de tous les costumes, essuyé le fard de tous les visages, passé la main dans tous les faux cheveux, tâté le coton de tous les maillots, — l'éminent professeur traitera de la politique sous ses aspects les plus divers, les plus variés, les plus bariolés.

Il l'examinera au point de vue républicain, au point de vue légitimiste, au point de vue orléaniste, au point de vue bonapartiste, etc., etc.

Sa grande expérience lui permettra d'aborder chacun de ces sujets avec une autorité que nul autre ne pourrait atteindre.

Le professeur apportera un soin spécial et une application particulière à démontrer les avantages de la politique dite d'équilibre, et à prouver que la situation la plus agréable pour un véritable homme d'état est de se promener sur un fil de fer tendu

utile et bienfaisante création pour se convaincre d'avance des fruits qu'elle portera.

Cours de philosophie

Professeur, M. Jules Simon.

Le professeur, suffisamment connu pour qu'il soit superflu de faire son éloge, traitera de la philosophie au point de vue pratique et dans ses rapports immédiats avec la vie usuelle.

Abandonnant les théories abstraites et les raisonnements creux qui font de la philosophie un sujet aride et souvent insipide, il s'appliquera à démontrer qu'un véritable philosophe sait supporter avec patience et résignation toutes les traverses de l'existence, se plier aux situations les plus difficiles, se maintenir dans les postes les plus équivoques, quand il a la conviction d'être utile à ses concitoyens et de servir son pays.

Il pourra, au besoin, invoquer à l'appui de sa thèse des exemples pris sur le vif; montrer à ses élèves des hommes qui, sacrifiant leurs convictions, leur réputation, leur popularité, se résignent à des fonctions publiques, où ils font le lendemain le contraire de ce qu'ils disaient la veille; consentent à être, par exemple ministres de l'instruction publique, et malgré l'animadversion générale, malgré l'antipathie de toute une Assemblée, malgré les obligations de chaque jour, de chaque heure, refusent énergiquement de donner leur démission, — non à cause des appointements que ça rapporte, la philosophie n'a point de ces calculs, — mais parce qu'ils savent bien qu'ils sont indispensables au salut et à la régénération de leur patrie pour laquelle ils supportent toutes les avanies avec le calme stoïque de Socrate buvant la ciguë.

Le professeur ne manquera pas d'étudier toutes les branches diverses de la philosophie: la volonté, l'intelligence et surtout la sensibilité pour laquelle il a des aptitudes spéciales.

Morale

Professeur M. Devienne.

Président de la Cour de cassation et magistrat depuis plus de trente années, M. Devienne a été souvent appelé par ses délicates fonctions à constater les progrès de l'immoralité dans les plus hautes classes de la société et quelquefois même à interposer son autorité bienveillante pour recommander d'augustes désunions, au prix de démarches pénibles pour sa dignité.

Connaissant le mal, sachant le guérir, ce remarquable professeur pourra joindre aux principes théoriques les leçons de l'expérience.

Mêlant au besoin les études de droit aux études de mœurs, il étudiera le code civil dans ses rapports avec l'institution du mariage et démontrera la sagesse des lois qui interdisent la recherche de la paternité.

Professeur suppléant: M. Alexandre Dumas fils.

Vous depuis longtemps à l'étude approfondie du cœur de la femme, le professeur traitera de la morale au point de vue des cocottes, des femmes galantes et des épouses adultères.

Il établira que si le théâtre est appelé sérieusement à corriger les mœurs, ce résultat ne peut être atteint qu'en présentant au public dans toute leur nudité et leur crudité le spectacle des immoralités les plus basses et les moins ragoutantes; — que les pièces les plus réellement et les plus efficacement

FEUILLETON DE LA MASCARADE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cours spéciaux

Les journaux ont publié cette semaine le projet de loi sur l'instruction primaire.

Sans vouloir entamer une discussion de fonds sur le nouveau projet, nous devons constater que la loi de M. Jules Simon ne s'occupe des petits Français que de six à treize ans.

Mais après treize ans? que deviendront-ils? qui en chargera de former leur cœur, leur esprit, et leur intelligence?

Où puiseront-ils les principes de science, de morale, de droit, etc., indispensables pour faire des hommes accomplis?

Il y a là une lacune considérable qui a ému quelques esprits sages et prévoyants.

Aussi est-il question d'un autre projet qui serait présenté à l'Assemblée par un groupe imposant de députés, lors de la discussion générale.

Il s'agit d'établir des cours supérieurs spéciaux, absolument gratuits, qui auraient à leur tête des professeurs de la France compte d'illustrations dans la science, les arts, la politique, la littérature, etc.

Les noms des professeurs sont déjà choisis pour la plupart, et il ne reste plus qu'à s'assurer de leur nomination qui n'est pas douteuse.

Il suffira, du reste, de donner un aperçu de cette

De la gratuité qui est le corollaire indispensable de l'obligation; de la gratuité sans laquelle l'obligation n'est ni raisonnable, ni possible, ni exigible.

Puvez-vous dire sérieusement à un homme: Je vous oblige à manger tous les jours, à votre dîner, un perdreau truffé, Si vous ne mettez ledit perdreau à sa disposition, sans qu'il ait à déboursier dix francs, prix ordinaire des perdreaux truffés?

Evidemment non. L'instruction obligatoire non gratuite est donc une mauvaise plaisanterie.

Un instant, dira le projet de loi, lisez mon article 17, paragraphe 5.

« Les dépenses d'entretien des cours d'adultes et du chauffage des classes, et celles des fournitures classiques aux élèves hors d'état de payer sont obligatoires et purement communales. »

Vous voyez bien que l'instruction est gratuite pour les élèves hors d'état de payer.

Comment gratuite, — mais ce n'est plus de la gratuité dans ce cas-là, c'est de l'aumône.

Ce qui devrait être un droit devient une faveur, une charité, et les enfants indigents recevront l'instruction comme les mendiants reçoivent un sou.

Quels seront les parents ou les enfants qui se résoudront à subir cette humiliation?

Je ne sais dans quelle église de village un curé ingénieux avait cru bien faire en réservant un banc pour les malheureux qui reculaient devant le sou à payer au fermier des chaises.

Au-dessus, il avait écrit en grosses lettres :

BANC DES PAUVRES.

Le banc était toujours vide.

Les pauvres trouvaient cette enseigne infiniment trop chère pour eux, et ils se dispensaient d'étaler leur misère surmontée d'un écriteau.

Le banc des pauvres serait aussi mal placé, beaucoup plus mal placé à l'école qu'à l'église, — parce qu'il n'y a pas de loi qui vous oblige à aller à la messe, tandis que M. Jules Simon vient d'en ébaucher une qui vous force à aller à l'école.

Il est inconcevable que dans un pays de suffrage universel, où on cherche à se former des mœurs démocratiques — un ministre républicain ou soi-disant tel, commence par proposer une loi d'instruction qui établit une sorte de privilège, une démarcation accentuée entre le riche et le pauvre, et ne tend rien moins qu'à jeter chez des enfants de six à treize ans des germes de division, d'envie et de jalousie qui se traduiront d'abord par des coups de poing, et plus tard par des coups de fusil.

L'instruction pourrait être gratuite et non obligatoire, — mais obligatoire et non gratuite, c'est un non sens, c'est la charrue devant les boeufs.

On craint probablement que la gratuité absolue n'enlève au budget des communes une ressource précieuse qui aide à faire face aux frais d'école, et au paiement de l'instituteur.

Mais qui empêche de fixer quand même un taux de rétribution scolaire?

Les parents qui pourraient payer, paieront très probablement et d'autant plus volontiers que ce tarif ordinairement minime ne constitue pas une économie sérieuse pour les gens qui ne sont pas absolument dépourvus de ressources.

Dans tous les cas, l'inconvénient de porter une légère atteinte au budget des communes serait beaucoup moins grave que celui de faire une loi absurde et anti-libérale.

Si vous voulez que l'instruction cesse définitivement de constituer un privilège pour les classes aisées, n'en faites ni une faveur, ni une charité, ni une aumône, mais un droit devant lequel tous les Français seront égaux.

en jonglant avec des assiettes et des couteaux pointus qu'on rattrappe sur le nez, sur le menton ou sur la nuque.

Comparant entre eux les grands politiques qui ont illustré la France et l'Europe, le savant professeur arrivera à cette conclusion, que le plus grand et le plus illustre de tous s'appelle Adolphe Thiers.

Cours de droit

Professeur: S. Exc. le duc de Chartres.

Ce jeune professeur s'est acquis récemment une notoriété qui devait le recommander tout spécialement à l'attention des organisateurs de cet enseignement.

Il traitera du droit, au point de vue notamment du respect des institutions du pays et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Il s'attachera à démontrer que nul homme, fût-il prince, duc, comte ou marquis, ne peut prétendre à une situation exceptionnelle et qu'il y aurait une injustice flagrante à créer à son profit des privilèges ou des prérogatives en contradiction avec le droit commun.

Il flétrira énergiquement des iniquités semblables si jamais elles se présentaient, et il affirmera que lui, personnellement, pas plus qu'aucun membre de sa famille ne serait capable de recourir à des moyens aussi blâmables pour obtenir des grades ou des galons dans l'armée ou dans la marine, fussent-ils accordés, sans solde et sans avantage provisoire.

Et écrivez en tête de votre loi :

« L'instruction primaire est gratuite et obligatoire. »

Sacrébleu, M. Jules Simon doit bien connaître cette phrase depuis le temps qu'il la rabâche et dans ses livres et dans ses discours.

Est-ce tout ce qu'il manque à la loi Jules Simon?

Moi Dieu non, il y a bien encore la question d'enseignement laïque et religieux.

Mais c'est là un morceau un peu gros à digérer, et nous le renverrons à un autre jour.

L'Assemblée en chemise

Versailles (Seine-et-Loire), 22 décembre.

Les princes d'Orléans nous avaient monté pour cette semaine une petite comédie politique fort bien préparée.

Pour ces coups de théâtre, ils ont une troupe variée, une clique bien disciplinée et un truc important pour lever la toile. C'est M. Jean Brunet; — nul mieux que lui ne sait amorcer une discussion délicate et mettre hardiment les pieds dans le plat. A lui le ridicule, à ses patrons le profit. M. Jean Brunet s'est étiqueté lui-même membre de la gauche radicale, et son cœur est rempli d'une égale tendresse pour la Commune et la famille d'Orléans. Cet été, il passait plusieurs heures par jour, dans le Parc, à émettre du pain aux carpes et aux poissons rouges; maintenant que l'hiver est venu, pour varier ses divertissements, il fait des interpellations.

Jean Brunet trouve qu'une assemblée sans princes, c'est un civet sans lièvre; il les demande au gouvernement, il lui faut ses princes, na!

Le gouvernement a, sur cette question, une opinion arrêtée, c'est qu'il n'en a pas. Il s'en lave les mains, manière de ne pas se compromettre.

M. Desjardins, jeune et fougueux orléaniste, donne lecture d'un ordre du jour motivé qui doit être la première étape de la restauration demandée.

Tout allait bien, mais voici que les mauvais garnements de la gauche se mettent à jeter des pierres dans le jardin des d'Orléans et à parler à tort et à travers de parole donnée, d'honneur et de conscience, comme s'il s'agissait de simples mortels.

C'est d'abord M. Turquet, un fashionable de l'Union républicaine, un jeune blond qui porte avec une distinction exquise une redingote irréprochable, — un Saint-Just du boulevard des Italiens, mais un Saint-Just dégoré.

Puis M. Pascal Duprat, M. Leblond, et enfin M. Duvergier de Hauranne, un nom orléaniste, rallié à la République, monté à la tribune et demandant, les indiscrètes! si, oui ou non, les princes d'Orléans reconnaissent la République: les princes ont l'air de le dire dans leurs lettres, mais leurs amis disent non. Qui croire?

M. Coehery donne des détails sur l'engagement pris par les princes de ne pas venir siéger à l'Assemblée; ces révélations peu édifiantes excitent la fureur des Orléanistes qui se mettent à faire un tapage d'enfer.

Le duc de Broglie, retour de Londres, bredouille quelque chose où il est question de la souveraineté nationale.

Le gros M. Bathie à son tour ébranle la tribune par son poids plus que par ses arguments.

Enfin la discussion est amenée à ce point de maturité où l'on finit par ne plus savoir ce dont il s'agit. Aussi est-ce le moment de voter.

L'ordre du jour Desjardins prie les princes d'honorer l'Assemblée de leur auguste présence.

L'ordre du jour Fresneau les abandonne à leur conscience.

Par lequel commencer? Fresneau! Fresneau! crient la gauche et l'extrême droite. Desjardins! Desjardins! hurle le centre. C'est un tumulte qui dure quelques minutes. On scrute et les Orléanistes se trouvent battus par les républicains réunis aux irréconciliables de la légitimité.

Les Orléanistes ont eu le mauvais goût de ne pas reconnaître leur défaite et ont voulu ergoter sur les

Professeur suppléant: le duc de Penthièvre.

Le professeur traitera de la même question, au même point de vue, en tirera les mêmes conclusions et arrivera aux mêmes conclusions.

Autre professeur suppléant: le duc d'Alençon.

Ce troisième professeur se montrera non moins énergique, non moins affirmatif que les deux précédents, et il prouvera ainsi d'une façon indiscutable, comme l'écrivait récemment un de ses honorables parents, — qu'il appartient à une famille qui a pris pour devise « le respect des lois. »

Instruction religieuse

Professeur: Monseigneur Dnpanloup

L'auguste prélat traitera de la question religieuse dans ses rapports avec M. Gambetta.

Il savonnera d'importance la tête du jeune tribun, lui rendra coup pour coup, discours pour discours, dent pour dent et œil pour œil, — ce qui sera d'autant plus facile que les deux honorables adversaires sont aussi boignes l'un que l'autre.

Professeur suppléant: M. Louis Veullot.

Non moins ardent que le professeur en titre, mais plus mal embouché, M. Louis Veullot qualifiera de navets, de citrouilles, de concombre, les gens qui ne pensent pas absolument comme lui sur tous les dogmes religieux.

Il fera l'éloge en règle de la Santo-Inquisition, louera hautement le massacre de la St-Barthélemy,

mots. Ils ont cru être habiles en se souvenant des principes de leurs professeurs les Jésuites; ils n'ont été que ridicules.

La gauche était très contente de la droite: en sortant, M. Tolain voulait inviter M. de la Rochefoucauld-Bisaccia à venir prendre quelque chose sur le zinc, et les Orléanistes disaient qu'ils préféraient M. Ordinaire à M. Duvergier de Hauranne, celui-ci n'étant pas suffisamment souvenu qu'il avait dîné chez les princes.

M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, après avoir pris avis de leurs consciences, représentées par M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Bocher, ont pris le train de 4 h. 25 à la gare St-Lazare et sont venus orner les banquettes de l'Assemblée.

Leur entrée, leur présence et leur sortie ont passé inaperçues. Il n'y a pas eu le moindre triomphe, pas même un orgue de Barbarie pour jouer la Parisienne ou l'air de: Vive Henri IV.

L'ovation s'est réduite aux sourires de M. de Mornay, aux œillades de M. Pagès Dupont et à une poignée de main de M. Dufaure. C'est maigre.

Décidément la monarchie s'en va!

FRONTIN

L'anniversaire de Nuits.

La cérémonie commémorative de Nuits qui devait et qui n'aurait dû avoir qu'un caractère patriotique, s'est compliquée d'incidents aussi ridicules que déplacés, grâce à cette déplorable manie de mêler partout, à propos de tout et n'importe où, des manifestations politiques ou religieuses.

Cinq ou six mille personnes, parents, amis et camarades vont rendre un devoir de pieux souvenirs à de braves jeunes gens tombés pour leur pays;

On va poser la première pierre d'un monument funéraire, dans le champ du combat; Il semble que toutes dissensions, toutes divisions, toutes nuances d'opinion, devraient disparaître et s'effacer momentanément pour faire place à un même sentiment de tristesse et de recueillement.

Pas du tout, l'occasion est trop belle pour ne pas discuter, ergoter, manifester, etc.

Il y aura une messe, dit l'un; — il n'y en aura pas, reprend l'autre; — mais si, mais non; — puis les gros mots...

Et tout cela en présence de ces malheureux morts qui dorment silencieux sous terre et qu'on vient réveiller au bruit de ces disputes.

Nous ne voulons pas envenimer par des commentaires d'aussi déplorable malentendus, mais au moment que les délégués des légions du Rhône et les familles des légionnaires morts étaient d'accord pour faire célébrer un service religieux,

Nous nous expliquons mal que le maire et la municipalité de Nuits eussent à s'y opposer, — attendu que cela ne les regardait pas.

Quant à la petite manifestation de MM. Hénon, Barodet et Bouvatier, sur le seuil de l'église, — c'est le fait de gens mal élevés et pas autre chose.

Nous n'avons vu nulle part que les conviés à un enterrement refusassent d'entrer dans une église, dans un temple protestant, dans une synagogue ou dans une mosquée, — sous prétexte que la cérémonie ne cadre pas avec leurs opinions religieuses.

Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'honorer des morts, et non de faire des professions de foi religieuses ou libre-penseuses.

Quand la cérémonie ne vous convient pas, on reste chez soi et on économise une inconvenance.

Nous regrettons, dans tous les cas, de voir mêlé à de semblables sottises M. Hénon qui vaut mieux que cela.

Faut-il dire de Nuits, vous devez avoir une triste idée des vivants!

en regrettant seulement qu'on n'ait pas tué assez de parpaillots, et déclarera publiquement que le jour où il sera nommé pape de la sainte église romaine, son premier soin sera de faire confectionner une guillovine à vapeur — (modèle Raoul Rigault) pour expédier tous les infidèles dans un monde meilleur.

Mathématiques spéciales

Professeur: le duc d'Aumale.

Élevé par sa famille dans des habitudes d'arithmétique qui sont de notoriété publique, rompu dès son enfance aux jeux de chiffres et aux calculs d'intérêt, le professeur étudiera les mathématiques dans leurs rapports particuliers avec le système monétaire.

Il démontrera d'une façon indiscutable que cent sous valent mieux qu'un franc et qu'un billet de banque de mille francs est préférable à un billet de cinq cents.

Poussant plus loin l'étude de ces problèmes ardu, il prouvera à ses jeunes élèves que l'opération la plus avantageuse en mathématiques est celle qui consiste à ne rien poser et à tout retenir.

Professeur suppléant: M. de Mallevergne.

Le professeur développera les mêmes principes en les appuyant d'exemples connus, tels que la restitution des biens d'Orléans, que le mathématicien Louis-Philippe avait si ingénieusement abandonnés à la nation française, en gardant la pro-

Un emprunt de 8 millions

Rapport de la commission des finances au Conseil municipal de Lyon.

Citoyens,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous venons vous soumettre la situation financière de la commune de Lyon.

Nous le disons avec orgueil, jamais cette situation ne fut plus prospère, plus régulière, jamais budget ne fut mieux assis que le nôtre. C'est un axiome économique et politique qu'une bonne administration engendre naturellement de bonnes finances; or, citoyens, où trouverait-on dans les quatre-vingt-six départements une commune ayant à sa tête un Conseil municipal aussi intelligent, aussi habile, à idées plus larges et plus logiques que celui de Lyon? C'est-à-dire que nous défions toute comparaison et que nos pareils sont encore à naître.

La plupart d'entre nous, citoyens, datent du 4 septembre, et ont été deux fois honorés des suffrages du peuple, qui par là a témoigné sa confiance en nos lumières et en nos capacités.

Dès cette époque et afin de prouver immédiatement nos connaissances en matière de finances, nous ratifions le décret du comité de salut public, abolissant les octrois et supprimant du coup la majeure partie de nos recettes. C'était hardi, et l'avenir nous donnera raison, car, ne diminuant pas les dépenses, au contraire, — nous inventâmes tout un système d'impôts dont le moindre défaut était d'être irréalisable, — avant tout nous sommes pratiques.

Le besoin d'argent se faisant sentir, nous empruntâmes dix millions d'abord, puis quatre millions ensuite, ceux-ci illégalement, si bien que nous allions être forcés sans doute de rembourser cette bagatelle, levée sous forme d'impôt de guerre.

Nos quatorze millions n'ont pas fait plus long feu que les canons de notre comité de défense, mais ils nous ont servi à acheter des fusils qui ne portaient point, des chaussettes qui portaient trop, des tuniques, des cartouchières et des képis qui ont fait la fortune de leurs fournisseurs.

Nous avons pu, en même temps, créer de nouveaux emplois pour nos amis, des sinécures pour nos frères, et offrir des boucs aux perches au brillant état-major de notre garde nationale.

Un jour vint où nos ressources, aussi patriotiquement épuisées, les assignations cessèrent franchir le seuil de l'Hôtel de Ville, et nous suspendîmes les paiements de la commune.

Ce fut notre jour de gloire, hélas! trop court, — l'infâme réaction qui guettait ce moment, nous obligea à rétablir l'octroi, cet impôt abhorré et tellement immoral, à notre avis, que nous allons nous empresser de remanier les tarifs afin de lui faire rendre davantage.

Depuis, nous avons le bonheur de vous annoncer que non-seulement nous n'avons pas songé à réduire les dépenses, mais que nous les avons notablement accrues.

Non-seulement nous n'avons supprimé aucun emploi, mais nous octroyons chaque jour des places et des émoluments nouveaux

pour ses enfants et l'usufruit pour lui, — ce qui ne l'empêchait pas de toucher régulièrement douze millions de liste civile.

Economie politique

Professeur: M. Pouyer-Quertier.

Ce cours, dont l'importance s'affirme d'elle-même, comprendra toute une série d'études sur les réformes financières et sur la création de nouveaux impôts.

Le savant professeur posera en principe que le pays le plus riche est celui qui a le moins de dettes à payer, et que les gros impôts sont plus désagréables que les petits.

Ces axiomes admis, le professeur passera successivement en revue les divers objets susceptibles d'être imposés, et il prouvera mathématiquement à un quart de centime près, qu'une nation où il n'y aurait pas d'allumettes chimiques serait une nation infiniment ruinée.

Il démontrera également que le meilleur moyen d'encourager le développement du commerce et de l'industrie consiste à les accabler d'impôts et de droits de tout genre, à entraver par des tarifs douaniers, portant des noms plus ou moins bizarres, la libre circulation des marchandises et la facilité des transactions, — à comparer les arbres par le pied afin d'en cueillir plus aisément les fruits.

Le professeur décorera son système du nom de protectionnisme, par un de ces euphémismes qui ont fait appeler les *Furces* des *Euménides*, et les catastrophes de chemins de fer des *tamponnements*.

à nos connaissances.
Comme par le passé, en dépit de la loi, nous nous allouons des jetons de présence sous une forme habilement déguisée.
Ne sachant par quel moyen dépenser l'argent des contribuables, nous avons inventé le poste des pompiers, qui ne coûte guère moins de cinquante mille francs par an.

L'éclat de notre fête des écoles a fait naître en nous le regret que la somme y affectée n'eût pas dépassé quarante mille francs. L'année prochaine, nous ferons mieux.

Enfin, nous avons réussi à organiser, sous la direction de notre illustre collègue, le citoyen Bouchu, une police dont les exploits sont déjà connus de l'univers entier. Mais, comme nous ne reculons devant rien pour assurer la sécurité des citoyens, cette police coûte les yeux de la tête, et figure au budget pour une somme bien supérieure à l'ancienne.

Bref, citoyens, nous avons été d'autant plus larges en tout, que nous n'avions à maudire que l'argent des lyonnais et pas le nôtre. Aussi, les nombreux comptables, ornements du Conseil municipal, sont-ils d'accord avec notre commission pour vous informer que nos caisses vont être à sec.

D'autres seraient embarrassés pour sortir de cette honorable situation, — nous, nous allons droit au but et ne nous émouvons pas pour si peu.

Nous vous proposons donc, outre le ramaniement des octrois, d'augmenter de 15 pour cent seulement les impôts actuels, en élevant de 15 centimes par franc les centimes additionnels. Et, comme nous avons un besoin très-pressant d'argent pour continuer nos gaspillages, nous vous proposons en outre d'émettre un emprunt de huit millions.

Si cela ne suffit pas, nous reviendrons à la charge.
Résumons : 14 millions en 1870, 8 millions en 1871, total 22 millions au passif de commune de Lyon.

Certes, nous aurions désiré faire plus et arriver à 25 millions, chiffre rond, mais l'avenir est à nous et tous nos efforts tendront à persévérer dans la voie suivie jusqu'à cette heure.

C'est ainsi que nous fonderons à tout jamais la République en France, et que nous ferons taire les infâmes calomnies qui prétendent que les citoyens Marceau, Manillier, Bouvatier et autres sont incapables de comprendre les grandes combinaisons financières et d'administrer sagement les finances d'une ville.

En terminant, n'oublions pas un point essentiel : le citoyen Favier, auquel nous avons soumis respectueusement notre rapport, a bien voulu l'approuver en tous points, et sa précieuse adhésion nous est entièrement acquise.

Le Secrétaire provisoire,
A. MONRY.

LA RÉGÉNÉRATION SPONTANÉE

« A quelque chose malheur est bon, » dit le proverbe, et l'on sait que les proverbes sont la sagesse des nations.
Cruellement mais efficacement dessillée par les rudes épreuves qu'elle a eues à subir, la France

ait en ce moment d'énergiques efforts pour racheter et réparer au plus tôt ses défaillances passées ; — la fin de notre martyre aura été en même temps, Dieu merci, l'aurore de notre rédemption.

L'œuvre de la régénération nationale, si spontanément complotée de toutes parts dès le lendemain de nos désastres, a déjà produit, comme on va le voir, d'excellents résultats.

A l'Assemblée de Versailles, nos députés ayant enfin reconnu combien sont néfastes pour la grandeur et pour le repos du pays, les dissensions intestines qui n'ont que trop souvent, hélas ! divisé et agité les Assemblées françaises, nous donnent en ce moment l'exemple d'une entente complète, d'un accord absolu.

Ce n'est pas tout ; — rompant énergiquement avec les traditions du passé, ces hommes pratiques et sensés ont fait fi de ces longs et prétentieux discours, de ces harangues ampoulées et creuses qui furent de tout temps l'unique et caractéristique éloquence des nations ramollies.

Au lieu de cette phraséologie affectée et futile, on n'entend plus aujourd'hui retentir à la Chambre que les sobres et mâles accents des peuples régénérés : « A Charenton ! » erie la Droite à la Gauche, et la Gauche répond : « Vous n'êtes qu'un tas d'assassins ! »

Ce langage viril et bref, énergique et concis, n'est-il pas une preuve éclatante de notre rénovation parlementaire ?

Dans les salons du high-life, comme à la Chambre, l'œuvre de la régénération marche à grands pas ; on y joue bien encore, il est vrai, aux petits papiers, on y représente bien toujours, j'en conviens, des tableaux vivants, mais on a su donner du moins, à ces passe-temps préférés, une signification utile et un but instructif.

Les tableaux vivants d'aujourd'hui, au lieu de ne représenter, comme autrefois, que des sujets frivoles ou lascifs, tels que le Jugement de Paris, ou la Belle au bois dormant, sont la reproduction de faits historiques et sérieux.

C'est ainsi que j'ai vu reproduire l'autre soir, dans un de nos salons les plus courus : la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

La merveilleusement belle Mme X... représentait l'Amérique. Lorsque M. K... (Christophe Colomb), l'a découverte, ce n'a été, à la vue des admirables trésors qui nous étaient tout à coup dévoilés, qu'un long murmure d'admiration parmi les invités ; Miles Y..., Z..., etc., représentaient des forêts vierges.

On a également fait subir au jeu des petits papiers une modification non moins heureuse.

Au lieu de ces questions saugrenues ou scabreuses que l'on posait autrefois, on n'adresse plus aujourd'hui que des questions où la réflexion et l'instruction acquise sont seules mises à contribution.

Dans ce même salon dont je vous parlais plus haut, on a posé dernièrement les questions suivantes :

- Que pensez-vous de l'armée prussienne ?
- Qu'était-ce qu'Abeillard ?
- Qu'appelle-t-on chaîne de montagnes ?

RÉPONSES :

- Turlututu, casque pointu !
- Le précurseur du Décapité parlant.
- Tout ça, c'est des histoires de femmes !
- Une chaîne qui a des breloques de 400 mètres d'altitude.
- Une chaîne des dames exécutée par des pétroleuses.

Au théâtre, comme dans les salons, la régénération est manifeste.

Aux innombrables de naguère asuccédés un répertoire d'une haute portée philosophique.

Au lieu de pochades sans queue ni tête, nous avons maintenant de vraies pièces ayant tête et queue.

C'est ainsi que, dans le Roi Carotte, — une

qu'incontestable, que le rôti, la fricassée et le rata n'ont point de mystères pour elle.

Nota. — Il sera adjoint à Mlle Dosne, comme préparateur spécial, l'honorable M. Barthélemy St-Hilaire, chargé de prêter son concours dans les expériences publiques, lorsqu'il s'agira, par exemple, d'égorgier un poulet, de vider un lapin, ou même de relaver la vaisselle.

Cours d'éloquence.

Professeur : M. Ordinaire fils.

Le professeur abandonnant l'éloquence religieuse, avec laquelle il est peu familier, traitera principalement de l'éloquence parlementaire qui lui a valu récemment de si légitimes succès.

Jouant la pratique à la théorie et passant de la parole aux actes, il prononcera quelques-unes de ces interpellations qui l'ont rendu célèbre et s'efforcera de prouver que le plus sûr moyen de hâter la régénération politique et sociale d'un pays est de traiter ses adversaires de bandits et d'assassins.

Professeur suppléant : M. Dahirel.

Quoique dans un ordre d'idées différent, M. Dahirel soutiendra une thèse absolument idoine à celle de son collègue M. Ordinaire, et ses leçons pratiques ne seront ni moins vigoureuses, ni moins instructives.

légumerie rafraîchissante de Sardou, — on voit une queue de poireau chercher à se greffer sur une tête d'échalote, et être repoussée par celle-ci qui lui dit :

« Votre barbe m'effraie ! »
Ce à quoi le poireau répond :
« Toujourns piquante, chère échalote ! »

Dans le Trône d'Ecosse, d'Hervé, c'est autre chose. Cinquante jeunes femmes, chefs-d'œuvre de plastique, vêtues en horse-guards, maillot collant, tunique courte, inspirent aux petits cravés des stalles et fauteuils la ferme volonté de se régénérer promptement.

Et les comédies hystériques d'Alexandre Damas fils, — piments et cantharides, — ne sont-elles pas un puissant et prompt régénérateur !

La presse, — et ici, je n'entends parler que de la presse sérieuse, — la presse est, elle aussi, pleine voie de régénération.

Plus de ces polsmaïques de mauvaise foi, comme jadis, où tout était sacrifié à l'esprit de parti ; les malheurs de la mère patrie ont éteint les rancunes, détruit les préventions et rapproché les cœurs.

Où était jadis légitimiste, orléaniste, bonapartiste ou socialiste, avant d'être Français, — on est maintenant Français avant tout.

On a renversé certain mot fameux, et l'on dit : « Périssent nos principes plutôt que le pays. »
Voici les lignes admirables que l'on trouve clichées, chaque jour, en tête de tous les journaux :

« Quelles que soient nos amitiés, nos sympathies, nos dévouements, il y a un sentiment qui domine en nous tous les autres, c'est l'amour de notre pays ; la France a un tel besoin de repos, un tel besoin de concorde, que nous sommes prêts à accepter le gouvernement, quel qu'il soit, que se donnera le pays. »

N'est-ce pas que ces patriotiques paroles vous remplissent le cœur de consolation et d'espoir, et combien sent à mépriser ces gens atabilaires et dissolvants qui osent insinuer qu'après avoir écrit l'alinéa qui précède, chaque journaliste ajoute, à part :

« A condition, bien entendu, que ce gouvernement, quel qu'il soit, ne sera pas autre que le gouvernement de mon choix, — sans cela, des navets ! »

Et l'armée, — casque à part, — l'a-t-on assez régénérée !

O monsieur de Cissy, prenez garde ! Avant de lancer votre décret sur la soiffure, réfléchissez, au nom du ciel, réfléchissez bien. Nos officiers sont tous remplis du désir de travailler et de s'instruire.

Or, si on les voyait tout à coup cesser d'être sérieux, ne craignez-vous pas qu'on vous accuse de les avoir forcés à casquader.

A. LELUA.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — La reprise de *Martha* a quasiment pris la tournure d'un succès pour le Grand-Théâtre. Le public lyonnais a été tellement accoutumé, depuis le début de la saison, à voir maltraiter les œuvres du répertoire, à assister à de grotesques interprétations de grands opéras et des opéras-comiques qu'il avait peine à en croire ses oreilles.

Aujourd'hui, quand on va entendre l'exécution d'un ouvrage par la troupe lyrique de M. Danguin on franchit le seuil du théâtre en se faisant infailliblement cette réflexion : Quel enterrement les chanteurs vont-ils faire subir à tel opéra, — première, deuxième ou dernière classe ? Neuf fois et demie sur dix le convoi est de dernière catégorie.

On ne se demande pas : sera-ce bon ou passable ? — on se dit : sera-ce détestable ou seulement mauvais ?
Or, *Martha* a été passable : jugez de la joie du bon public.

Le cours aura lieu ordinairement dans la salle de l'Assemblée de Versailles.

Cours d'archéologie.

Professeur : M. Benoist d'AZY.

Ce cours comprendra la description et l'étude des ruines monarchiques.

Les principaux sujets auxquels s'attachera le professeur seront : l'épée de St-Louis, le drapeau de Jeanne d'Arc, la cuirasse de François Ier, le panache d'Henri IV, la perruque de Louis XIV, le haut de chausse de Louis XVIII et les manifestes du comte de Chambord.

Le professeur signalera à l'attention de ses élèves l'état de vétusté et de moisissure de toute cette défraîchie, et il se présentera lui-même comme le symbole vivant d'un système destiné à prendre place au musée de Cluny auprès des potiches romaines et des fossiles an'diluviens.

Arrêtons nous là. — Certes, la nomenclature de ces cours spéciaux n'est pas terminée, et nous en aurions encore long à écrire si nous voulions pour ser la liste jusqu'à bout.

Oh ! si nous voulions être, non pas rigoureux, mais simplement sévère, les critiques abonderaient encore. L'orchestre, par exemple, manque de mesure, de nuances et d'ensemble, comme toujours ; les chœurs barboitent, et le petit ballet se livre à des pas tout à fait fantaisistes.

M^{lle} Sorandi, qui a retrouvé un brin de voix, commence à chanter faux et, ne pouvant mieux faire sans doute, abuse largement de la note piquée. Il faudrait plus d'éclat et de fraîcheur à l'organe de M^{lle} Chauveau, et le personnage de Plumkett est au-dessus du talent de M. Larose.

M. Anthelme Guillot, généralement consciencieux acteur, arrive péniblement dans les morceaux de force, à cause de sa voix frêle, mais il a dit gentiment et avec goût sa romance du 5^e acte, — beaucoup mieux que M^{lle} Sorandi n'a chanté la romance de la *Rose*, à laquelle elle n'a su donner aucun charme.

Nous gardons M. Falchieri pour la bonne bouche. M. Falchieri est le seul chanteur vraiment digne de ce nom que possède M. Danguin, — aucun autre, côté des dames et côté des messieurs, ne peut lui être comparé. C'est le meilleur éloge que nous puissions lui adresser.

Il a le style, la correction et la sûreté de méthode, l'art des nuances, le goût et le charme qui distinguent les vrais artistes.

En un mot, on éprouve un réel plaisir à l'entendre et c'est tout ce qu'on demande aux chanteurs. Si sa voix était mieux timbrée, plus mordante, moins sourde, il serait parfait sous tous les rapports.

Peu de monde relativement au bénéfice de M^{lle} Fleury, malgré l'attrait offert par la *Baronne de MM.* Fossier et C. Edmond, qui fait florès à l'Odéon.

Si les auteurs ont eu l'intention de mettre à la scène une coquette achevée auprès de laquelle M^{lle} Lafarge est un ange, et Marguerite de Bourgogne une sainte, ils ont réussi, car il était difficile de rêver un personnage plus hideux que la baronne Edith, aussi complet au point de vue de la gredinerie. A notre avis, il est même trop complet et tant soit peu révoltant.

Aucun sentiment, — non pas honnête, mais seulement humain, — ne vient animer cette excellente baronne et la rendre moins repoussante.

Le succès de l'interprétation appartient à M. Bon-dois, qui est le Falchieri de notre troupe dramatique. Sa création du comte de Savenay comptera parmi ses plus heureuses.

M^{lle} Fleury fait tout ce qu'elle peut, malheureusement le rôle de la *Baronne* cadre mal avec son talent qui la porte plutôt vers les jeunes premières que vers les premiers rôles. Aussi est-elle toujours la même, et n'arrive-t-elle pas à donner à ses personnages un cachet d'originalité.

M^{lle} Meyronnet et M. Montel sont suffisants, et M. Pop, passé premier amoureux, est forcément détestable.

La pauvreté en sujets de M. Danguin est telle aujourd'hui que, malgré tout, les interprétations des drames, comédies et vaudevilles, doivent être incomplètes, grâce aux mauvaises distributions des rôles.

Qui a remplacé, par exemple, M. Ménéhand, grand premier comique, et M. Cazaubon, troisième rôle ? — Personne.

Souvent nous critiquons un artiste, non pas parce qu'il est mauvais en lui-même, mais parce qu'il n'est pas à sa place, et parce qu'on lui fait jouer des rôles en dehors de son emploi.

Est-il possible, par exemple, que M^{lle} Fleury, jeune première convenable, soit tour à tour premier rôle de drame et premier rôle de comédie ? M^{lle} Meyronnet, ingénuité, est-elle de taille à jouer les jeunes premières ?

M. Didier, bon comique de vaudeville, est dévoyé dans la comédie. M. Genin, successivement jeune premier, premier amoureux, deuxième comique, est-il capable de remplir tous ces emplois ?
M. Pop peut-il être à la fois troisième amoureux et jeune premier ?

Et ainsi de presque tous les autres.
M. Drouin n'a pas compris qu'avec une bonne troupe dramatique et une bonne troupe lyrique il satisfierait sa caisse et le public, il a économisé les sujets, comme il économise le chauffage, et le public abandonne ses théâtres.

Tant pis pour lui.
G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés,
L'administrateur-gérant, A. ALRIGY.

LYON. — Imp. COSTE-LABAUNE, c. Lafayette, 5.

Qu'il nous suffise de mentionner brièvement :

La gymnastique parlementaire. Professeur : M. Langlois.

La comptabilité appliquée aux souscriptions. Professeur : M. Mottu.

L'escrime considérée dans ses rapports avec la politique. Professeur : M. Granier de Casagnac fils.

La pédagogie, ou l'art de maintenir la discipline dans une classe de mauvais élèves. Professeur : M. Grévy, etc.

Rien n'a été oublié : ni la peinture, par M. Coubet ; ni la stratégie, par le général Frossard ; ni l'urbanité, par M. Bazo, questeur ; ni la musique, par plusieurs professeurs masqués passés maîtres en l'art du chantage.

Et si, avec un pareil programme et de pareils maîtres, le peuple français n'arrive pas à acquérir cette instruction qui lui manque tant, il faudra qu'il y mette fièrement de mauvaise volonté.

L. LECLAIR.

La Grande Maison de Blanc, **AU BAT-D'ARGENT**, 9, rue de Lyon, 9, à Lyon, met en vente à l'occasion du Jour de l'An de très-beaux assortiments de Toiles pour draps et pour chemises, Linge de Table ouvré et damassé, Linge de Toilette, Mouchoirs, Linge confectionné; Blanc de Coton, Madapolams et Crétonnes pour chemises et pour draps, grands et petits Rideaux, Guipure, Mousseline brodée, Mousseline brochée, Gaze et Application; Couvertures de laine et de Coton, Lingerie Confectionnée pour Dames, Nouveauté; Chemises d'hommes toutes faites et sur mesure; Bonneterie et Tricots de Laine, Coton et Soie — Organisation spéciale pour Trousseaux et Layettes.

La Grande Maison de Blanc *Au Bât-d'Argent*, se recommande non-seulement par le choix toujours immense et très varié de ses articles, mais encore par son habitude constante et connue depuis longtemps de remettre en vente, et à très bon marché, que des marchandises de qualité irréprochable — C'est là, ce qui lui a valu l'excellente réputation acquise, qu'elle s'efforce chaque jour de mériter davantage.

AU BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

9, RUE DE LYON, 9

ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS ET MARCHANDISES

L'extrême limite de nos prix, meilleur marché que ceux des Maisons de Paris, ne nous permet pas d'expédier en franchise les envois au-dessous de 50 francs.



Par extraordinaire et à l'occasion du Jour de l'An, les Magasins seront ouverts les dimanches 24 et 31 décembre



FABRIQUE DE BONBONS DIGESTIFS
A l'Elixir de la Grande-Chartreuse
Exiger la marque de fabrique
Spécialité de Bonbons surfinis au chocolat
Choix considérable d'ébénisterie et coffrets fantaisie pour étrennes 1872
BOYMOND, 40, rue Lafont

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE
Maison **DUCLOS** (ancienne maison BIARD)
LYON, 39, RUE GRENETTE, PRÈS LA RUE DE LYON

HUITRES
sur table 1 fr. 40 sur table

CHAUFFAGE DE SERRES
APPAREILS SPÉCIAUX

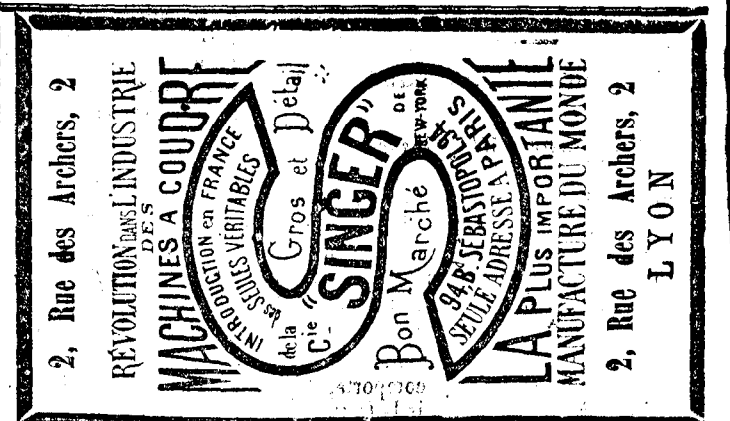
Ayant obtenu les plus hautes récompenses décernées en 1868 et 1869
Chauffant dix heures sans surveillance
Economie et facilité d'installation et d'entretien.
Eugène LEAU, constructeur, rue Dunois, 15, Lyon.

MAISON GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

RHODES, luthier, Passage de l'Argue

On peut se rendre acquéreur d'un Instrument à son choix au prix de 3 francs par mois.



BOULES DE GOMME A LA GOMME
Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans le cas de rhume, grippe, catarrhe, irritations de l'estomac et des intestins. — Entrepôt général chez **Sauvignat-Déléage, rue Saint-Pierre, 17.**
1 fr. la boîte — 0,50 cent. la 1/2 boîte.